Editorial

La mise en cause des services publics en Europe : Pressions globales et réponses nationales

Le mouvement de grève de décembre 1995, puis une série de rapports et textes législatifs ont provoqué en France (mais aussi plus largement en Europe) un grand débat sur l'avenir des services publics. Les pressions que subissent les entreprises de service public ne datent pourtant pas d'hier. Ces questions sont discutées depuis longtemps par des spécialistes (économistes et juristes), puis par les acteurs politiques et sociaux directement concernés. Paradoxalement, ce débat, loin de rassurer les entreprises de service public, a encore contribué à leur déstabilisation en s'ajoutant aux pressions qu'elles subissaient déjà.

Pressions d'ordre économique, tout d'abord, émanant des changements des technologies et des marchés. Ce n'est pas en soi une nouveauté pour les entreprises publiques. Depuis des années, en effet, celles-ci vivent, comme toutes les entreprises, sous de fortes contraintes compétitives, notamment à travers l'intensification de l'internationalisation.

Ce qui a compliqué l'affaire est que cette pression économique a été doublée par une pression de type politique. L'origine de cette dernière remonte au début des années 80 au moment d'un changement politique dans les deux grands pays anglo-saxons, les USA et la Grande-Bretagne, qui a amplifié l'offensive idéologique du néolibéralisme. En raison des effets de domination et des relations de réciprocité, les politiques américaine et britannique de dérégulation ont eu des répercussions immédiates sur le plan international et ont déclenché une véritable dynamique mondiale de dérégulation et de privatisation.

Sur le continent européen, cette dynamique a trouvé un relais efficace à l'intérieur des institutions européennes, notamment depuis l'adoption, en 1984, de l'Acte Unique sur l'achèvement d'un marché intérieur. Les entreprises européennes de service public se sont longtemps crues protégées par les dispositifs du traité de Rome qui affichent une neutralité quant aux formes de propriété et une certaine tolérance pour des « missions d'intérêt général » qui peuvent justifier des dérogations par rapport aux principes de libéralisation des marchés. Formellement, ces dispositifs sont toujours en vigueur ; toutefois l'Acte unique a renforcé les compétences de la Commission européenne, l'autorisant à prendre directement des mesures pour contraindre les Etats d'abolir les derniers obstacles à la libre concurrence. En vertu de ces nouvelles prérogatives, la Commission a rapidement pris une série d'initiatives qui visent particulièrement les services publics organisés en réseaux (postes, télécommunications, énergie, transports).

On observe dès lors un double mouvement : d'une part, vers la déréglementation (ou, selon la terminologie anglo-saxonne, la dérégulation) et d'autre part, vers la privatisation. La première vise l'abolition des positions monopolistiques (de droit ou de fait). Formellement, les initiatives de la Commission ne réclament pas la privatisation. Il n'en demeure pas moins que certaines d'entre elles véhiculent l'esprit des privatisations britanniques. Par ce biais, elles constituent une mise en cause des services publics et une incitation à la privatisation.

Avec ce numéro spécial, nous voulons faire le point sur les répercussions, dans les différents pays européens, de cette double mise en cause des services publics par la déréglementation et la privatisation. Etant donné l'absence d'une notion de « service public » partagée par l'ensemble des pays, nous sommes partis d'une définition nominaliste et nous nous sommes focalisés sur les services marchands organisés en réseaux, plus particulièrement les postes et télécommunications, l'énergie électrique et les transports (chemins de fer, aviation) (1).

(1) Nous n'avons donc pas tenté de répondre à la question qui occupe actuellement un grand nombre d'experts, de savoir si l'on pourra (re)construire, au niveau européen, un concept unifiant de service public.

Ce numéro contient une série de monographies par pays (1) qui présentent l'organisation de ces services, leurs transformations récentes (dérégulations, privatisations), ainsi que les conséquences sociales de ces transformations et les réactions syndicales. Elles font ressortir les spécificités nationales, mais aussi les éventuelles similitudes et convergences.

Ces monographies sont complétées par trois articles transversaux. Le premier tente de clarifier les termes économiques du débat européen. Il commence par relativiser la thèse de la « spécificité française » en matière de services publics, en relevant les similitudes des situations en Europe. Son auteur met ensuite en question les arguments théoriques qui servent de justification pour les mesures de privatisation et de déréglementation. Le second article comparatif analyse les effets de ces mesures sur les relations professionnelles, notamment les stratégies syndicales et managériales. L'auteur met en évidence les contradictions des approches managériales, mais conclut, lui aussi, à des convergences partielles dans les réactions des acteurs, après une première phase de confrontations et d'incertitudes. Un troisième article transversal analyse l'évolution des politiques communautaires, dans leur logique fédéraliste, à l'égard des services publics.

Udo REHFELDT

(1) Nous avons ajouté une monographie sur les Etats-Unis, puisque le mouvement de dérégulation a pris son départ dans ce pays et qu'il continue, par sa centralité dans le processus de la « globalisation », de peser sur les évolutions en Europe.